



DISPOSITION D'EXECUTION CHAMPIONNAT SUISSE/CHAMPIONNAT VAUDOIS DE GROUPES CARABINE 50 M

1. Base

Règlement FST 5.53.01
Règlement SVTS R004 Edition 2015 vers. 01.

2. Dates

1^{er} tour du lundi 10 avril 2023 au dimanche 30 avril 2023
Retour du matériel le lundi 1^{er} mai timbre postal faisant foi.

2^{ème} tour du lundi 24 avril 2023 au dimanche 07 mai 2023.
Retour du matériel le lundi 08 mai 2023 timbre postal faisant foi.

3^{ème} tour du lundi 08 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023.
Retour du matériel le lundi 22 mai 2023 timbre postal faisant foi.

Il est possible de tirer les 2^{ème} et 3^{ème} tours en même temps que le 1^{er} tour et le 3^{ème} tour en même temps que le 2^{ème}.

3. Matériel

3.1 Cibles carton

Chaque groupe reçoit 150 cibles officielles numérotées de la FST (Juniors 120 cibles) Les cibles doivent être utilisées comme suit :

- Les 30 premières par les 3 tireurs couché (10 cibles par tireur / 2 coups par carton)
- Les 20 suivantes par les 2 tireurs genou (10 cibles par tireur / 2 coups par carton)

et ainsi de suite pour les tours suivants.

Pour les groupes juniors:

- Les 20 premières par les 2 tireurs couché (10 cibles par tireur / 2 coups par carton)
- Les 20 suivantes par les 2 tireurs genou (10 cibles par tireur / 2 coups par carton)

3.2 Cibles à marquage électronique

Chaque groupe tirant sur des cibles à marquage électronique reçoit des bandes d'impression des résultats. Ces bandes sont numérotées chronologiquement et doivent être utilisées pour chaque tireur et chaque groupe dans l'ordre de leur numérotation.

Le programme pour la discipline et le genre d'arme doivent être choisis sur l'appareil de marquage.

Le nom du tireur doit être inscrit sur la bande d'impression des résultats. Le résultat est ensuite à reporter sur la feuille de stand de groupe



officielle.

Le code nécessaire à la mise en service des cibles électroniques Meyton en vue du concours est délivré par courriel (le Match-Key est transmis par le responsable du concours CSG-50m ou peut être téléchargé par la société au moyen de l'application WEB dont elle dispose).

Les résultats sont saisis dans l'application WEB et transmis électroniquement au responsable du concours. Le résultat du groupe doit ensuite être reporté sur la feuille de stand officielle.

3.3 Feuilles de stand de groupe

Les indications suivantes doivent être inscrites sur la feuille de stand de groupe par le chef de groupe :

- Nom et numéro de la société
- Numéro du groupe
- Le tour approprié
- Les numéros des cibles ou bandes d'impression des résultats
- Nom, prénom, année de naissance et n° de licence du tireur
- Résultat de chaque tireur.

La feuille de stand de groupe ainsi que la feuille de saisie des résultats sont disponibles sur le site internet de la FST, sous «www.swissshooting.ch / sport populaire / carabine 50m / règlements».

Une impression de la feuille de stand doit être jointe à l'envoi. Elle comprendra les deux parties (original et copie pour la SCT/SF)

Ceux qui ne disposent pas d'accès internet doivent utiliser les feuilles de stand de groupe livrées avec les cibles / bandes d'impression électroniques

4. **Taxe de tir**

Fr. 115.00 par groupe Elite en faveur de la SVTS.

Fr. 90.00 par groupe Juniors en faveur de la SVTS.

5. **Récompenses**

Selon disposition d'exécution FST 5.53.02 art. 6



6. Décomptes

- 6.1 Les sociétés ont jusqu'au lundi 1^{er} mai 2023, date du timbre postal faisant foi, pour renvoyer au responsable cantonal du concours le matériel non utilisé lors du 1^{er} tour, ainsi que le décompte financier.
- 6.2 Le matériel non retourné dans les délais, sera facturé à la société et elle ne figurera pas dans le classement.
- 6.3 Le paiement des redevances à la SVTS doit s'effectuer simultanément avec le retour du décompte.

7. Adresse du responsable

Willy Andrist	Courriel	willy.andrist@bluewin.ch
Route de Begnins 11C	Mobile	079 / 776 89 57
1196 Gland		

8. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir C50m le 19.02.2023
- Entrent immédiatement en vigueur.

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Yves FURER	Willy Andrist
Président Cantonal	Responsable du concours